

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 09 mars 2021, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : Mme PLANSON Patricia, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, M. DOUSKI Morad, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine et Mme VALENTE Ninjah.

Absent ayant donné pouvoir : M. PROUVOST Gérard à M. RACHEL Lionel

Absents: M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BARLET Christelle

COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DEFONTAINE Grégoire pour présenter le Compte de Gestion 2020 du receveur municipal de la commune.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DEFONTAINE Grégoire pour présenter le Compte Administratif 2020 :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 1 774 402,32 € de dépenses
2 766 722,94 € de recettes

Résultat antérieur de +1 561 903,44 €

Affectation des résultats -1 044 008,56 €

soit un excédent de fonctionnement de 1 510 215,50 €

En section d'investissement : le montant des recettes s'élèvent à 1 530 085,77 €

Les dépenses réalisées s'élèvent à 755 112,15 €

+ le déficit antérieur de 760 462,90 €

soit un excédent de 14 510,72 €.

Restes à réaliser dépenses : 498 788,06 €,

soit un besoin de financement à couvrir de 484 277,34 €

Suite aux questions de Madame ARNOULET Martine, quelques précisions sont faites :

- la consommation d'eau est plus importante en raison de fuites,
- moins de frais d'entretien car les locaux sont fermés compte tenu l'épidémie de Covid-19,
- peu de frais concernant les fêtes et cérémonies compte tenu de l'épidémie de Covid-19.

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur FALLET Daniel demande si nous avons reçu la subvention hydraulique. Madame le Maire se renseignera à ce sujet.

Madame le Maire sort de la salle pendant le vote du Compte Administratif.

Madame ROMELOT Martine doyenne de l'Assemblée propose de voter le Compte Administratif.

Le Compte Administratif est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

MUTUALISATION DE L'APPLICATION PANNEAU POCKET

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame CLOBOURSE, Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a proposé lors de la réunion du conseil communautaire du 15/12/2020 la mise en place du service Panneau Pocket en mutualisation.

Panneau Pocket permet de communiquer en temps réel avec les habitants du territoire dès lors qu'ils installent l'application gratuite et anonyme sur leur smartphone ou s'ils se connectent sur internet sur un PC. Chaque commune a son Panneau Pocket, la Communauté de Communes a le sien mais elle peut aussi intervenir sur les panneaux Pocket des communes.

Enfin, Panneau Pocket est validé pour le plan de sauvegarde des communes dans le cadre des alertes.

Madame le Maire précise que Madame CLOBOURSE a proposé que la Communauté de Communes prenne à sa charge 50% de l'abonnement annuel et que les 50% restant soit pris en charge par toutes les communes au prorata du nombre d'habitants avec un plafond à 280 € TTC annuel pour que le tarif soit toujours plus favorable en mutualisation qu'à titre individuel.

Le coût annuel total du panneau Pocket est de 3 750 €.

Madame LEGUILLETTE revient sur le coût annuel et notamment sur une évolution possible du prix. Madame le Maire répond que le prix sera identique tous les ans.

Madame le Maire propose de voter en faveur de ce service, pour un coût annuel pour la Commune de Charly de 280 euros.

Cette décision est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

PRISE DE COMPETENCES « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame CLOBOURSE Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a proposé de prendre la compétence « Création et gestion de Maisons de services au public ».

La Maison de services publics permettra aux usagers ne pouvant pas se déplacer, de bénéficier des services publics (CAF, Organisme de Retraite...). Cette orientation répond à la ruralité du territoire intercommunal.

La proposition d'une création d'une Maison de services au public itinérante a été retenue lors d'un précédent Conseil Communautaire, via l'acquisition d'un camion par la Communauté de Communes.

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame HOURDRY Francine demande si plusieurs agents vont travailler ensemble ou si un conseiller aura plusieurs compétences. Monsieur RIVAILLER Régis nous explique que deux conseillers seront formés.

L'état subventionnera pendant deux ans l'intervention des Conseillers itinérants.

Une permanence sera faite à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne. Les Conseillers regrettent la fermeture des locaux administratifs, mais se félicitent de cette initiative.

Une demande de label « Maison France Service » sera faite.

La prise de compétence « création et gestion de maisons de services au public » par la Communauté de Communes est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DEMANDE DE MME DUBOIS ELISE : DEPLACEMENTS DE LA SENTE DITE DE RUDENOISE ; AVIS DES DOMAINES

Madame le Maire rappelle qu'un projet de déplacement de la sente dite de Rudenoise par le biais d'un échange avec Madame DUBOIS Elise est en cours.

La division cadastrale a été constatée par Monsieur CHOLLET, géomètre expert à la résidence de CHATEAU THIERRY, suivant procès-verbal de division qui a été approuvé par la commune de CHARLY SUR MARNE et Madame DUBOIS Elise.

Plusieurs délibérations ont été prises concernant cet échange : le 05 mars 2020 et le 16 juillet 2020. La sente rurale dite de Rudenoise est classée comme voie communale en date du 16 septembre 2020 donc l'échange est juridiquement possible.

Madame DUBOIS Elise et la Commune de Charly-sur-Marne procéderont à un échange de deux parcelles cadastrées AB 239 et 500, sous réserve que Madame DUBOIS Elise prenne à sa charge les frais inhérents à cet aménagement.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

COTISATION AU SIVU DE LA PICOTERIE

La cotisation SIVU de la Picoterie pour l'année 2021 s'élève à 2 507,05 € pour 2639 habitants (0,95€/habitant).

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Des travaux de réfection des boxes fourrières sont prévus (suivant devis d'un montant de 6 360€).

LEGS

20 000 € ont été légués à la Commune suite à une succession pour entretenir et fleurir le caveau familial. Ce legs sera inscrit au Budget 2021.

Le caveau a d'ores et déjà été fleuri.

Madame le Maire demande si quelqu'un a une idée pour utiliser ce budget, un projet « citoyenneté » pourrait être proposé.

Le Conseil Municipal remercie la famille de la défunte.

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

CREATION DE POSTE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le recrutement d'un Adjoint technique pour un contrat du 1^{er} avril au 9 juillet 2021 à la cantine élémentaire à 28h/semaine, 4h00 au collège et 3h00 à la cantine sur 4 jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ce recrutement.

QUESTIONS DIVERSES.

Plusieurs questions ont été abordées lors de la réunion.

Tout d'abord plusieurs points sur les écoles :

- Projet de fermeture d'une classe à la maternelle abandonné,
- Ouverture d'une classe à l'élémentaire,
- Ouverture d'un poste RASED (Réseau d'Aide Spécialisée des Élèves en Difficultés)
- Des tests salivaires ont été effectués le 12 mars 2021 aux écoles primaire et maternelle.

Recrutement d'un ASVP pour un contrat de 6 mois.

Du matériel pour le PV électronique est en commande, en attente de validation par la Préfecture.

Un dépistage pour la Covid-19 est prévu à la salle des Illettes le vendredi 26 mars de 10h00 à 17h00, organisé la Croix Rouge en partenariat avec l'ARS (Agence régionale de santé).

Le Lieutenant HILLARD sera nommé au Centre de Secours dès le 1^{er} avril 2021 en remplacement de Monsieur MARCHAL Philippe.

Monsieur RIVAILLIER Régis nous informe que la boutique éphémère accueille du public, 20 rue Emile Morlot, à côté de la salle culturelle depuis le mois de décembre.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.